
SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 19 OCTOBRE 2012

Vœu relatif à la réforme de la géographie prioritaire et des politiques de la ville

Exposé des motifs :

Le 17 juillet dernier, la Cour des comptes a publié un rapport faisant le bilan de dix années de « politique de la ville ». Ce rapport très critique a fait grand bruit, notamment parce qu'il pointe l'inefficacité de ces politiques et préconise de recentrer les crédits « politique de la ville » sur six départements : les Bouches-du-Rhône, l'Essonne, le Nord, le Rhône, la Seine St Denis et le Val d'Oise.

Dans sa feuille de route pour les habitants des quartiers le 22 août dernier, le gouvernement annonce une réforme de la géographie prioritaire pour le premier semestre 2013. Le ministre de la ville a lancé le 11 octobre dernier à Roubaix une concertation ouverte intitulée « quartiers, engageons le changement ».

Dans ce contexte, au regard de l'importance des politiques de la ville dans le budget de nos villes et du conseil général, il nous semble important que notre collectivité s'exprime sur le sujet.

Si une réforme de la géographie prioritaire nous semble nécessaire afin de répartir plus équitablement les crédits en faveur des villes et des quartiers les plus en difficultés, il nous semble essentiel de prendre en compte les inégalités territoriales qui peuvent exister dans un département comme celui des Hauts-de-Seine.

Dans notre département par exemple, 16 villes sur 36 sont concernées par les contrats urbains de cohésion sociale et les situations entre ces villes sont elles-mêmes bien différentes.

La proposition de recentrer les crédits « politique de la ville » sur six départements dont ne feraient pas partie les Hauts-de-Seine traduit une méconnaissance de la réalité de notre territoire qui n'est pas homogène. Il n'existe pas une unicité de situations, de besoins des collectivités et de leurs populations.

De nombreuses villes de notre département sont engagées dans des programmes de renouvellement urbain qui démontrent l'importance des besoins dans certains quartiers. C'est le cas à Bagneux, Gennevilliers, mais aussi à Antony, Villeneuve-la-Garenne ou Colombes.

Face aux efforts développés par les communes et les institutions publiques pour lutter contre les inégalités territoriales, il serait incompréhensible que les crédits « politique de la ville » soient retirés aux villes qui en n'ont le plus besoin, au prétexte que la situation globale du département serait plus enviable.

La lutte contre les inégalités territoriales ne passe évidemment pas que par les crédits « politique de la ville », mais aussi par des politiques de droit commun fortes en terme de logement, d'emploi, d'accès à la culture et aux loisirs. Les politiques de la ville sont cependant complémentaires à ces interventions et évitent que les inégalités ne se creusent davantage.

C'est pourquoi, au regard de la situation économique et sociale difficile dans certaines villes du département et des inégalités territoriales qui peuvent exister dans les Hauts-de-Seine, le groupe communiste et citoyen dépose le vœu suivant :

Vœu :

Considérant que la situation économique et sociale constatée dans certaines villes du département des Hauts-de-Seine nécessite une intervention forte des politiques publiques, et ce afin de résorber les inégalités de territoire au sein du département,

Le Conseil général des Hauts-de-Seine réunit en séance publique le vendredi 19 octobre 2012 :

- demande, après évaluation des situations, que les territoires en difficultés puissent continuer à bénéficier du soutien de l'Etat au titre de la politique de la ville et qu'il soit proposé aux autres un plan d'accompagnement progressif d'intégration dans un droit commun renforcé.